

INFO

RAPIDE



Rungis, le 13 janvier 2025

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Marchandises du jeudi 9 janvier 2025 :

2 points à l'ordre du jour :

- NAO
- Questions diverses

1. NAO

Lors de la seconde réunion des NAO, les organisations patronales (FNTR, OTRE et TLF) ont réaffirmé leur mandat à 0% sur le taux horaire, indiquant qu'il n'évoluerait pas cette année et qu'il n'y aurait pas de 13^{ème} mois conventionnel.

Cependant, elles ont indiqué qu'elles travailleraient sur l'amélioration de la prime de départ à la retraite mais ne se sont pas positionnées sur nos autres revendications.

La délégation de la CFDT a immédiatement réagi à ce mandat inacceptable et à cette fin de non recevoir sur le reste de nos demandes.

La CFDT attend des propositions sérieuses pour la prochaine CPPNI, prévue le jeudi 6 février à 9h30.

Après un tour de table, les autres organisations syndicales suivent la position de la CFDT.

2. Questions diverses

Une demande de modification de l'ordre du jour a été faite pour la prochaine CPPNI :

- NAO
- Frais de déplacement

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Kamal **EL JAOUHARI**
07 61 61 50 05

